



Litiges avec ma mutuelle santé

Par **palau**, le **23/04/2009** à **01:15**

Bonjour,

Suite à des soins dentaires de septembre 2008, dont 3 prothèses, les soins m'ont été remboursés mais pas les prothèses, après de nombreux courriers, je suis toujours sans réponse.

J'ai résilié mon contrat fin décembre 2008, mais les actes sont de septembre 2008

Je ne sais plus que faire.

Merci de bien vouloir me renseigner.

Recevez mes meilleurs sentiments.

Si vous pensez que je dois voir un conseiller, merci de m'en indiquer sur Nice.

Par **ascott**, le **23/04/2009** à **17:16**

dur dur d'obtenir un paiement après avoir été résilié

si votre contrat comportait explicitement les prothèses et que vos dents étaient saines **avant** le démarrage de votre contrat,

il vous reste quelque chance

demandez à votre dentiste l'historique écrit de ces soins dentaires

si ce n'est pas suffisant demandez un expert

si c'est encore insuffisant, saisissez le tribunal d'instance

mais la compagnie va probablement se retrancher derrière l'antériorité

salutations